PLU

Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'arrêt
février 2020

TOME VI

Emplacements réservés



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CAVILLARGUES

altereo
éveilleurs d'intelligences environnementales®

Altereo
2 avenue Madeleine Bonnaud
Parc d'activités point rencontre
13770 Venelles

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cavillargues		
Nom du fichier	**Tome VI – Emplacements réservés**	
Version	février 2022	
Rédacteur	Mégane Blachon	
Vérificateur	Benjamin PESQUIER	
Approbateur	Benjamin PESQUIER	

EMPLACEMENTS RESERVES

Définition d'un emplacement réservé

L'établissement d'un emplacement réservé est possible au sein des zones U, AU, A et N du PLU. La liste des emplacements réservés est reportés en légende des documents graphiques et donne des précisions sur la destination de chacun des emplacements, leurs superficies et la collectivité bénéficiaire ou du service public qui en demande l'inscription au PLU.

Les emplacements réservés sont soumis aux dispositions de l'article L151-41 du code de l'urbanisme.

Ces emplacements sont réservés afin d'éviter qu'ils ne soient occupés par une utilisation incompatible avec leur future destination ; ces terrains sont soumis à une servitude d'urbanisme particulière qui interdit toute construction (sauf permis de construite à titre précaire).

Le classement concerne des terrains bâtis ou non, et peut toucher une parcelle du domaine public même sans l'accord de son gestionnaire.

Pour modifier ou supprimer un emplacement réservé, il est nécessaire d'effectuer une modification du PLU.

Effets du classement

Le terrain est frappé d'inconstructibilité pour les personnes autres que le bénéficiaire de la réserve.

Le propriétaire du terrain inscrit en emplacement réservé au PLU :

- Peut conserver et jouir de son bien tant que la collectivité bénéficiaire n'aura pas l'intention de réaliser l'équipement prévu ;
- Ne peut pas réaliser de constructions ou autres aménagements susceptibles d'être incompatibles avec la future destination.

N°	Destination	Surface
ER 1	Extension cimetière	2377 m²
ER 2	Pôle médical	3010 m²